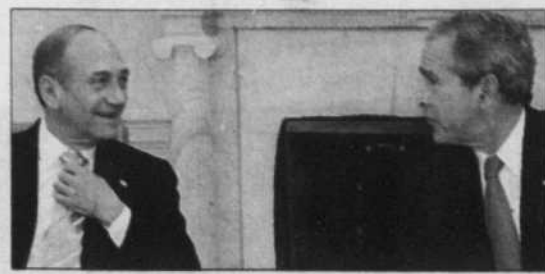


ÉCONOMIE

Les Américains profitent des ratés de l'Europe boursière

Page B 1



PROCHE-ORIENT

Bush presse Olmert de négocier avec Abbas

Page B 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 114

LE MERCREDI 24 MAI 2006

87c + TAXES = 1\$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Rien ne peut empêcher la privatisation du mont Orford, selon le ministre de l'Environnement Claude Béchar, ce qui fait dire aux opposants que la consultation sur le projet de loi 23 est un «simulacre de démocratie».

Orford: les dés sont jetés

La décision est prise, dit Béchar

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Les opposants au projet de loi 23 ont mitraillé d'arguments le ministre de l'Environnement Claude Béchar, hier, lors de la première journée de consultations sur le projet de loi 23, qui balise la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford. Mais M. Béchar a indiqué d'emblée que rien ne le ferait reculer.

«C'est une décision qui est prise», a affirmé le ministre dans un point de presse en marge de la commission. Selon lui, il y a plus de quatre ans que le gouvernement participe à «toutes sortes de consultations» et que «toutes sortes de projets [...] ont été mis

VOIR PAGE A 8: ORFORD

MONTRÉAL

Angoisses en santé mentale

La réorganisation du réseau suscite de vives inquiétudes

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les grands malades mentaux risquent de faire les frais de la réorganisation des services en santé mentale en préparation à l'Agence montréalaise de santé et services sociaux. C'est du moins ce que craignent près de 200 intervenants du réseau qui ont signé une lettre ouverte publiée dans nos pages aujourd'hui.

Le tiers des ressources des hôpitaux en santé mentale seront déplacées vers les CSSS

Le plan de réorganisation prévoit le déplacement du tiers des ressources externes en santé mentale des hôpitaux vers les centres de santé et services sociaux (CSSS) pour mieux épauler les médecins généralistes qui traitent des patients ayant des problèmes de santé mentale. Ce faisant, les équipes des hôpitaux montréalais qui prennent en charge des cas plus lourds seront partiellement démantelées et une partie du personnel sera redistribuée sur l'ensemble du territoire.

Cette réorganisation, qui devrait se concrétiser en avril prochain, suscite de vives inquiétudes dans le milieu. «Il y a beaucoup de danger dans une telle structure que des patients plus difficiles se retrouvent entre deux chaises, avec nulle part où s'asseoir», écrivent les signataires de la lettre.

Le projet, qui découle du plan d'action en santé mentale adopté l'an dernier par Québec, prévoit le

VOIR PAGE A 8: SANTÉ

La lettre ouverte au ministre Philippe Couillard, page A 7

INDEX

Table with 2 columns: Topic and Page Number. Includes Actualités, Éditorial, Annonces, Idées, Avis publics, Météo, Carrières, Monde, Culture, Mots croisés, Décès, Sudoku, Économie, and Télévision.

Bulletin: les parents seront consultés

«Une forme d'ingérence» que rejettent les enseignants

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le ministère de l'Éducation entend modifier la loi pour donner aux parents un droit de regard sur les bulletins, jugés par plusieurs comme le premier irritant de la réforme. Pour remettre son «renouveau pédagogique» sur les rails, le ministre Jean-Marc Fournier compte aussi imposer le système de notes sur les bulletins du secondaire, à partir de la deuxième année et jusqu'à la fin.

Après plusieurs semaines de discussions ardues, tel est le consensus auquel est arrivée hier la Table de pilotage sur le renouveau pédagogique, composée des parents, des enseignants, des commissions scolaires et des directions d'école. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier, dévoilera ce matin les grandes lignes de cette entente, qui a rallié tout le monde sauf les enseignants.

Le Devoir a appris en effet que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a exprimé

sa dissidence hier en ce qui concerne ce consensus, jugeant que ce dernier ouvrait trop largement la porte aux parents dans le choix des bulletins.

«Il s'agit d'une forme d'ingérence des parents dans l'évaluation, une prérogative qui appartient aux enseignants et qui est reconnue ainsi», a déclaré hier soir la présidente de la FSE, Johanne Fortier. La FSE précise que l'avis sollicité des parents ne devrait pas

VOIR PAGE A 8: BULLETIN



VALÉRY HACHE AGENCE FRANCE-PRESSE

Quelques acteurs de la distribution du film Babel réunis à Cannes hier: Saïd Tarchani (Maroc), Koji Yakusho (Japon), Cate Blanchett (Australie), le réalisateur Alejandro González Iñárritu (Mexique), Gael Garcia Bernal (Mexique) et Rinko Kikushi (Japon).

Par-delà la confusion des langues

Cannes applaudit Babel, du réalisateur de 21 grammes, Alejandro González Iñárritu

ODILE TREMBLAY

Cannes — Eh bien non, Brad Pitt n'était pas à Cannes pour accompagner Babel d'Alejandro González Iñárritu, qui le met en scène. Retenu en Namibie, où sa blonde Angelina Jolie se préparait à accoucher. L'acteur américain avait envoyé un petit mot d'excuses que le meneur de débats nous a lu hier in petto: «Je voudrais féliciter tout le monde pour cette réalisation extraordinaire.» Peu de chose, avouons-le, à côté de l'émoi que la présence de la star aurait occasionné sur la Croisette. En faisant de l'ombre aux autres. Le film tenait par le mariage réussi entre trois équipes

d'acteurs qui ne s'étaient pas croisés au tournage, soudain réunis pour la première fois, s'observant du coin de l'œil. C'est tant pis ou tant mieux sans Pitt.

Alejandro González Iñárritu est ce grand cinéaste mexicain, désormais installé à Los Angeles, découvert en 2000 à travers l'extraordinaire Amores Perros (Amours chiennes), revenu sous les feux de la rampe en 2003 avec 21 grammes.

Le voici à la tête d'une énorme production américaine, au casting international, pour une fable sur l'incommunicabilité humaine (thème récurrent à Cannes cette année) et la traversée des déserts comme apprentissage de l'amour.

VOIR PAGE A 8: BABEL

ÉCOLE

La réussite pour tous est un échec, constate la CSQ

À lire en page A 3

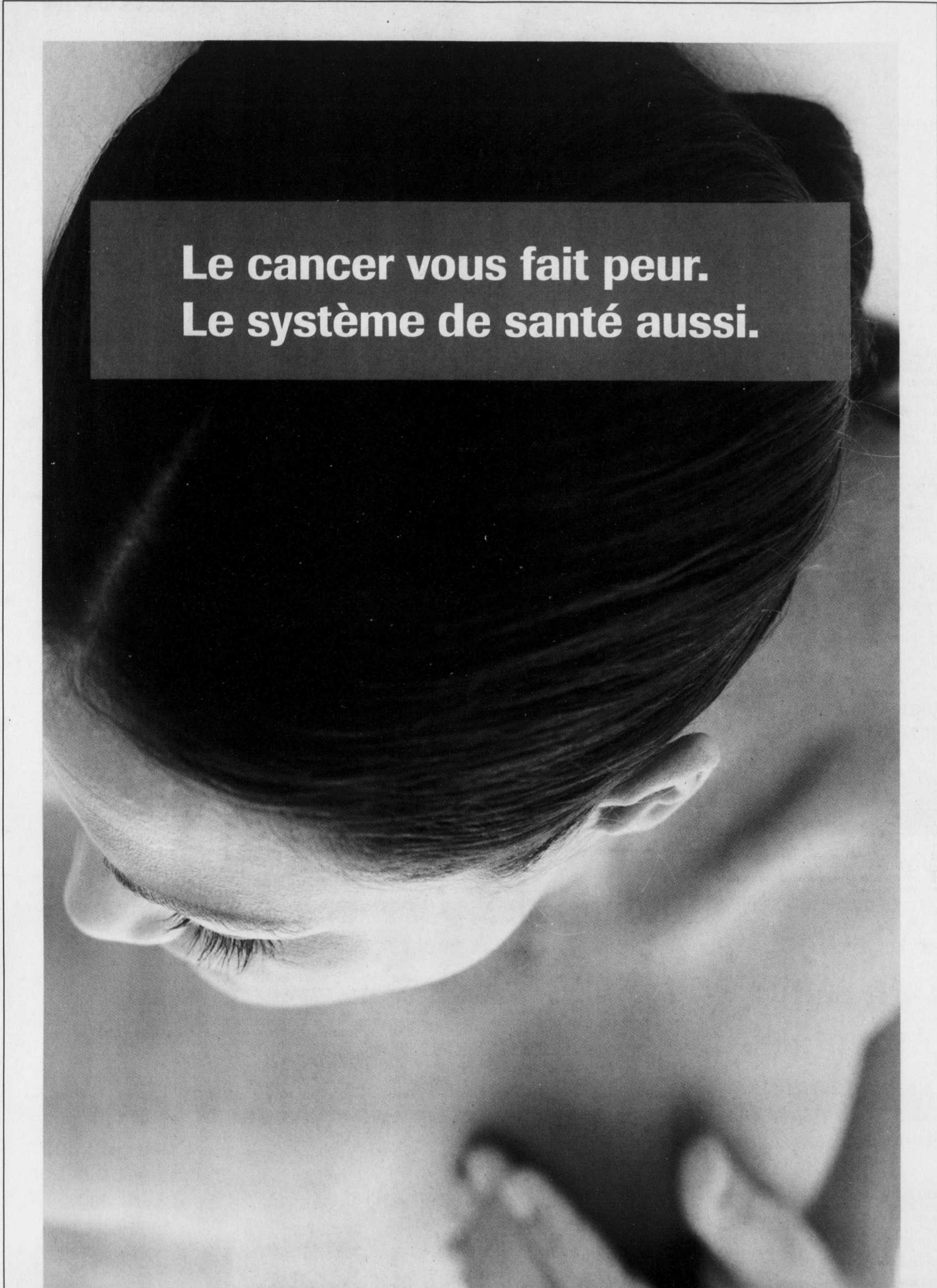
Une quête qui fait parler!

Graal code Enquête sur le Saint-Graal

216 pages — 25,95 \$

Du dernier repas de Jésus au Da Vinci Code





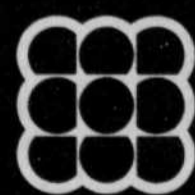
**Le cancer vous fait peur.
Le système de santé aussi.**

Et sachant combien le temps presse, votre médecin spécialiste s'inquiète.

Votre bosse sous l'aisselle grossit, la clinique est débordée, votre diagnostic est retardé. Vous avez peur qu'il soit trop tard.

Pendant que le gouvernement piétine, offre des miettes, espère gagner du temps, votre maladie, elle, n'attend pas.

En fin de compte, c'est de valeur pour tout le monde.



FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
SPÉCIALISTES
DU QUÉBEC

Des gens de valeur

www.fmsq.org

ACTUALITÉS

PERSPECTIVES

Missions impossible

Produire plus d'éthanol. Voilà ce qu'a trouvé la ministre de l'Environnement, Rona Ambrose, pour détourner le surplus d'attention qu'elle reçoit ces jours-ci à cause de sa position dans le dossier des changements climatiques. Le baume ne durera pas, tous les écologistes répétant que l'éthanol distillé à partir du maïs ne constitue pas une solution de remplacement au pétrole. Rien ne sert pourtant de réclamer la tête de la ministre: Mme Ambrose ne fait que refléter le défaitisme d'une administration dont la vision internationale se limite aux relations canado-américaines.

La ministre Rona Ambrose était tout sourire hier en annonçant son intention d'introduire, d'ici 2010, 5 % d'éthanol dans l'essence consommée au Canada. Pourtant, l'éthanol n'est pas la panacée que tente de faire croire le gouvernement (comme les libéraux avant lui d'ailleurs). L'éthanol produit à base de maïs (celui provenant de résidus ligneux n'étant pas encore au point) est peut-être plus propre à la combustion,

mais sa production est très polluante. Les groupes environnementaux évaluent qu'il faut brûler un baril de pétrole pour produire un baril d'éthanol... qui sera à son tour brûlé. Aussi bien brûler directement le pétrole!

L'annonce faite hier n'avait pour autre objectif que de détourner l'attention de la pitoyable performance du gouvernement sur le front des changements climatiques. À Bonn, où se poursuivait la conférence internationale sur les suites à donner au protocole de Kyoto, c'est la consternation. Les groupes environnementaux continuent de discréditer la ministre Ambrose, avec assez de succès. Dans les corridors, certains fonctionnaires de la délégation canadienne, qui se retrouvent à défendre ce qui les combattait il y a quelques mois, les invitent même à continuer!



Hélène Buzzetti

Il n'est donc pas étonnant que le mot d'ordre leur étant destiné ait été coulé aux médias vendredi dernier. Cette note ordonne à la délégation de s'opposer à l'adoption de nouvelles cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES). «Le Canada ne trouverait pas acceptable d'avoir une cible plus contraignante que celle qu'il a présentement, y lit-on. Il résistera aux pressions en ce sens tout au long des négociations.» Pour être bien comprise, la ministre en a rajouté ce week-end sur les ondes de CTV en déclarant que le Canada serait à la table de négociation «si tous nos partenaires internationaux y sont».

Soit. Le Canada attend les pays récalcitrants (États-Unis) ou épargnés par les objectifs de réduction de GES (Chine, Inde), mais que fait-il pour les convaincre de se joindre à lui? Aucune invitation connue n'a été lancée aux géants asiatiques. Le protocole de Kyoto n'a pas figuré au menu des discussions à Cancun lorsque M. Harper y a rencontré le président américain pour la première fois. Et s'il s'est retrouvé sur la table à l'occasion de la visite de son vis-à-vis australien John Howard la semaine dernière, ce fut surtout pour s'autocongratuler de la communion d'esprit entre les deux hommes.

«Il y a des gens qui sont idéologues et qui pensent que le salut environnemental passe seulement par le protocole de Kyoto», a déclaré M. Howard, avant de se dire heureux de constater que M. Harper pensait comme lui. Pourtant, sans avoir ratifié le protocole, l'Australie obtient de meilleurs résultats en ayant limité à 3 % l'augmentation de ses émissions par rapport à l'année de référence 1990 et est en voie d'atteindre les objectifs fixés pour lui dans le protocole. M. Harper, lui, abandonne une à une les quelques initiatives qui recottaient un quelconque succès, dont le programme EnerGuide.

La politique conservatrice dans le dossier trahit une certaine vision des affaires étrangères du nouveau gouvernement: une quasi-obsession des relations canado-américaines (et, dans une certaine mesure, des relations avec les autres grandes puissances anglo-saxonnes) et un désintérêt pour le multilatéralisme. Le Canada de M. Harper clame les vertus d'un plan de lutte contre les GES «made in Canada», comme si le pays pouvait vivre en vase clos sur cette question.

Le cas d'Haïti est révélateur à cet égard. Voilà un pays qui, coup sur coup, envoie à Ottawa son ex-président et son président élu. Stephen Harper ne daigne se faire photographier ni aux côtés de l'un, ni aux côtés de l'autre, et passe leur visite sous silence. Le Canada, en tant que foyer de francophones le plus important en Amérique, avait pourtant développé une relation privilégiée avec Haïti, lui qui a accueilli sa plus importante diaspora. Ils sont nombreux à penser que le premier ministre aurait pu profiter de ces visites pour offrir l'appui officiel du Canada à la nouvelle administration haïtienne. Finalement, cet appui aura pris la forme d'un voyage de la gouverneure générale. Pas mal de la part d'un premier ministre résolu à réduire le rôle des non-élus!

Quant à Mme Ambrose, ses critiques se trompent de cible. La ministre a prouvé que, toute novice soit-elle en politique, elle est un des éléments solides du cabinet de Stephen Harper. Confiante, éloquente, efficace, à la limite frondeuse. Sa stratégie à Bonn a même assez bien fonctionné. Elle a quand même réussi à annoncer à la communauté internationale réunie que le Canada se foutait de ses obligations et qu'il allait tout faire pour que le protocole de Kyoto, qu'elle est censée incarner cette année, en reste là! Tout ça avec le sourire.

Elle est repartie comme elle était venue, juste avant que ne se déclenche la tempête. Elle n'a pas pu entendre le commissaire à l'Environnement de l'Union européenne lui dire de vive voix: «Je m'attends à ce que le Canada honore ses engagements.» Mme Ambrose s'en tire bien. C'est sa mission qui est impossible. Sa démission ne changerait rien. Si le dernier sondage d'Ipsos Reid (qui place les conservateurs à 48 %, en hausse de cinq points depuis la mi-mars) révèle quelque chose, c'est que la population n'est pas prête à lui donner son bleu.

hbuzzetti@ledevoir.com
Le Devoir

Apartheid scolaire

La CSQ constate que la réussite pour tous est un échec

La concurrence que se livrent les réseaux privé et public sur le terrain de jeu des écoles laisse une carte scolaire inéquitable, tranche la CSQ dans une recherche rendue publique hier. La réussite pour tous? Impossible d'en rêver avec une «ségrégation scolaire» comme la nôtre.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le rêve de chances égales pour tous les écoliers, entretenu notamment par la Commission des états généraux sur l'éducation il y a dix ans, a tout du plus cuisant des échecs dans la réalité, puisque le Québec est aux prises avec un système «d'apartheid scolaire».

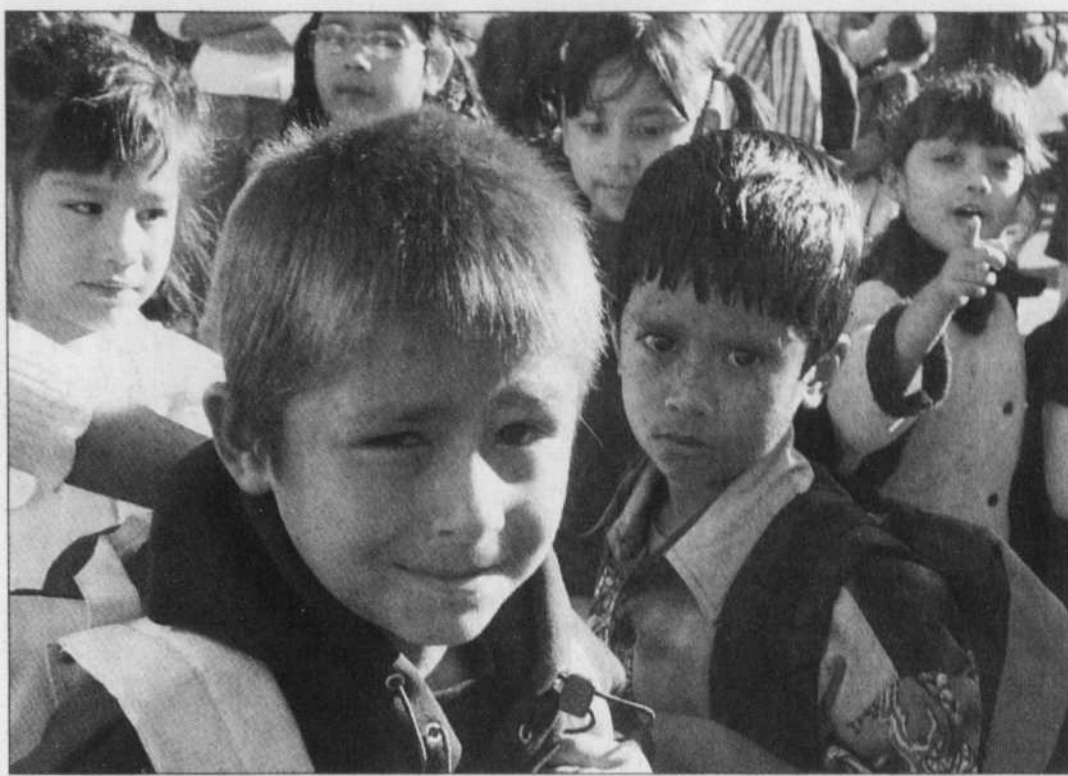
Tel est du moins l'un des constats auxquels arrive la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) au terme d'une recherche sur «la situation de l'éducation québécoise dans un contexte de mondialisation», dont les conclusions ont été dévoilées hier. Le syndicat, dont la majorité des 180 000 membres travaillent dans le secteur de l'éducation, s'appuie sur cet échec pour affirmer qu'il est temps de s'engager dans un «nouveau pacte social pour l'éducation».

Ce pacte, qui sera proposé au congrès de la CSQ en juin prochain, combattra l'iniquité entre les réseaux privé et public, de même que «le caractère paradoxal des politiques scolaires qui encouragent l'intégration des élèves en difficulté dans des classes ordinaires desquelles on a retiré les meilleurs éléments».

Évoquant le fait qu'au Québec, plus de 60 % des élèves d'origine immigrante sont scolarisés «dans des écoles comptant une concentration ethnique supérieure à 50 %», le chercheur Jocelyn Berthelot, de la CSQ, s'interroge sur les conséquences d'une telle «scolarisation ségréguée». «Si l'école est polarisée comme on la connaît, à quelle catastrophe sociale se prépare-t-on?» demande M. Berthelot. Cela n'annonce certainement pas que des bonnes nouvelles pour la démocratie.

La CSQ affirme que, désormais, 20 % de la population fréquente le réseau privé au secondaire, une donnée qui passe à 30 % sur l'île de Montréal. Elle ajoute que le «scorollage» de cette fréquentation en hausse est désormais la flambée de projets sélectifs dans les écoles publiques et la désertion des meilleurs éléments vers ces groupes enrichis.

«Cette conception de la répartition des effectifs agit exactement en sens contraire de ce que la réforme prétendait quand elle a été pensée», explique M. Berthelot, qui associait hier cette analyse de la CSQ à un «cri du cœur pour des élèves qui ont été abandonnés par la ré-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La CSQ veut combattre l'iniquité entre les réseaux privé et public. Elle s'interroge aussi sur le paradoxe voulant qu'on intègre les élèves en difficulté dans les classes ordinaires desquelles on a retiré les meilleurs éléments.

forme», le mot «réforme» renvoyant ici à l'ensemble des chantiers ouverts par les états généraux.

La «ségrégation scolaire» creuse les écarts non seulement sur le terrain de l'école, mais aussi dans la classe, note la Centrale, qui dénonce le paradoxe apparent entre la volonté d'intégration des élèves handicapés et en difficulté en classe ordinaire, et la multiplication des «classes sélectives» dépouillant les autres groupes des meilleurs éléments.

«L'idée d'une classe hétérogène, appliquée par exemple en Finlande avec d'excellents résultats, ne vaut plus grand-chose au Québec, où les groupes homogènes, faibles et forts, se multiplient», explique M. Berthelot.

«Un des premiers défis des états généraux, qui était de créer l'égalité des chances, est loin d'être au rendez-vous, et encore moins pour certains groupes que pour d'autres», a dénoncé hier le président de la CSQ, Réjean Parent, qui croit que «l'éducation québécoise a

glissé sur la pente dangereuse d'un modèle qui met la concurrence et le mimétisme des pratiques de l'entreprise privée au cœur de ses principes».

Outre la fin graduelle du soutien public aux établissements privés, la Centrale prône aussi un encadrement plus sévère de la liberté de choisir une école. «Nous avons déjà apporté des restrictions en ce qui a trait à la langue et à la religion, a expliqué M. Berthelot. Ne pourrait-on pas encore davantage restreindre le choix? Il faut poser la question et faire le débat.»

La Centrale, qui pourrait voir partir neuf de ses syndicats locaux — dissidents — membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement, voit également ce pacte comme une manière de rallier les troupes autour «d'un projet commun en éducation», a indiqué Réjean Parent.

Le Devoir

Procès pour fraude

Travaux publics laissait pleine latitude à Guité

ROLLANDE PARENT

Montréal — L'accusé Charles Guité s'est présenté aux membres du jury, hier, comme celui qui empêchait toute dérive politique au moment où il était responsable du programme fédéral des commandes au ministère des Travaux publics.

Par ailleurs, il a soutenu que Travaux publics Canada lui avait donné à un moment donné toute la latitude voulue dans la gestion des contrats de commandite.

Dans les questions qu'il a posées à deux de ses ex-sous-alternes hier, M. Guité n'a pas abordé les cinq contrats à la base des accusations de fraude qui pèsent contre lui et pour lesquelles il subit actuellement son procès.

Avec l'aide du témoin Andrée Larose, M. Guité a établi que dès qu'il a su que des représentants du ministère des Finances avaient tenté de donner une couleur politique au choix d'une agence de communications, il en a alerté le sous-ministre des Travaux publics qui a relayé le message à son vis-à-vis des Finances de sorte que les deux ministres respectifs (David Dingwall et Paul Martin) en ont discuté.

Le témoin Larose a indiqué que certaines agences qui compétitionnaient pour l'obtention de contrats avaient été traitées de façon partielle par des repré-

sentants des Finances qui siégeaient sur le comité de sélection, au printemps de 1995. Mme Larose en avait avisé son patron Charles Guité, qui avait également reçu une lettre allant dans le même sens du président du comité de sélection, Paul Pednault, un représentant du secteur privé.

«La sélection a été influencée par certains membres du ministère des Finances», a écrit M. Pednault qui signalait que certains de leurs commentaires portaient sur «l'affiliation politique» des représentants d'agences.

Par ailleurs, M. Guité a exhibé au témoin Larose un document montrant que la direction du ministère des Travaux publics lui avait donné, à un moment donné, toute la latitude voulue dans la gestion des contrats de commandite. Il était autorisé notamment à ne pas s'embarrasser de paperasserie et de tracasseries administratives.

M. Guité a ensuite invité le témoin à parler de l'impact des résultats serrés du référendum de 1995 sur l'indépendance du Québec, qui a amené beaucoup de travail et d'argent à la section de M. Guité.

Le procureur de la Couronne, Jacques Dagenais, est revenu là-dessus hier et fait ressortir que la lettre du sous-ministre Ranauld Quail était de janvier 1998, soit après l'émission de trois des cinq contrats problé-

matiques accordés à Groupaction. En fait le premier contrat a été signé neuf mois après le référendum.

M. Dagenais a par la suite interrogé le second témoin de la journée, Huguette Tremblay, sur la façon de travailler de M. Guité quant à l'attribution des contrats et de leur suivi. Il en est ressorti que M. Guité était le seul maître à bord.

Huguette Tremblay a même écrit sur un document en septembre 1995: «The sky is the limit (Il n'y a pas de limites). Et bien, 13,6 millions \$. On flotte maintenant en orbite.»

Seul M. Guité dirigeait les projets, faisait le suivi et était en position d'évaluer si les travaux commandés avaient été réalisés.

Même si les initiales de Mme Tremblay étaient apposées sur certaines factures transmises à Jean-Charles Guité par Groupaction, Mme Tremblay n'a pas constaté par elle-même si les travaux réalisés étaient bien ceux décrits au contrat.

«Était-ce dans les us et coutumes qu'il y ait si peu de justification fournie par l'agence (en l'occurrence deux lignes pour expliquer le travail réalisé?), a demandé M. Dagenais. «Chez nous oui», a-t-elle répondu.

Presse canadienne

Guilbert GUÉRIN, S.J.

LA VIE DU PÈRE CHU SHU-TEH, S.J.

Traduction française de *If the Grain of Wheat Dies...* avec des données personnelles du père Guilbert Guérin, S.J.

192 pages - 13,60 \$

GUÉRIN, éditeur ltée
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

A new twist to English

Approuvé par le MELS

A NEW TWIST TO ENGLISH

Anglais langue seconde
3^e cycle du primaire

Student's book - 27,95 \$ chacun

LIDEC Inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Sotheby's · RITCHIES EN COLLABORATION AVEC

Robert Wakeham Pilot, Skating Rink, Dufferin Terrace, 22 x 28 po. 40 000 \$ - 60 000 \$

OEUVRES CANADIENNES IMPORTANTES

VENTE AUX ENCHÈRES

288 rue King est, Toronto
Lundi, le 29 mai 2006 à 10h30

À TORONTO
Ritchies, 288 rue King est
Vendredi le 26 mai 12h à 19h
Samedi le 27 mai 12h à 17h
Dimanche le 28 mai 12h à 17h

Pour plus d'informations, veuillez contacter Julie Dessureault au 514.934.1864

• LES ACTUALITÉS •

Ottawa versera 40 millions de plus pour venir en aide au Darfour

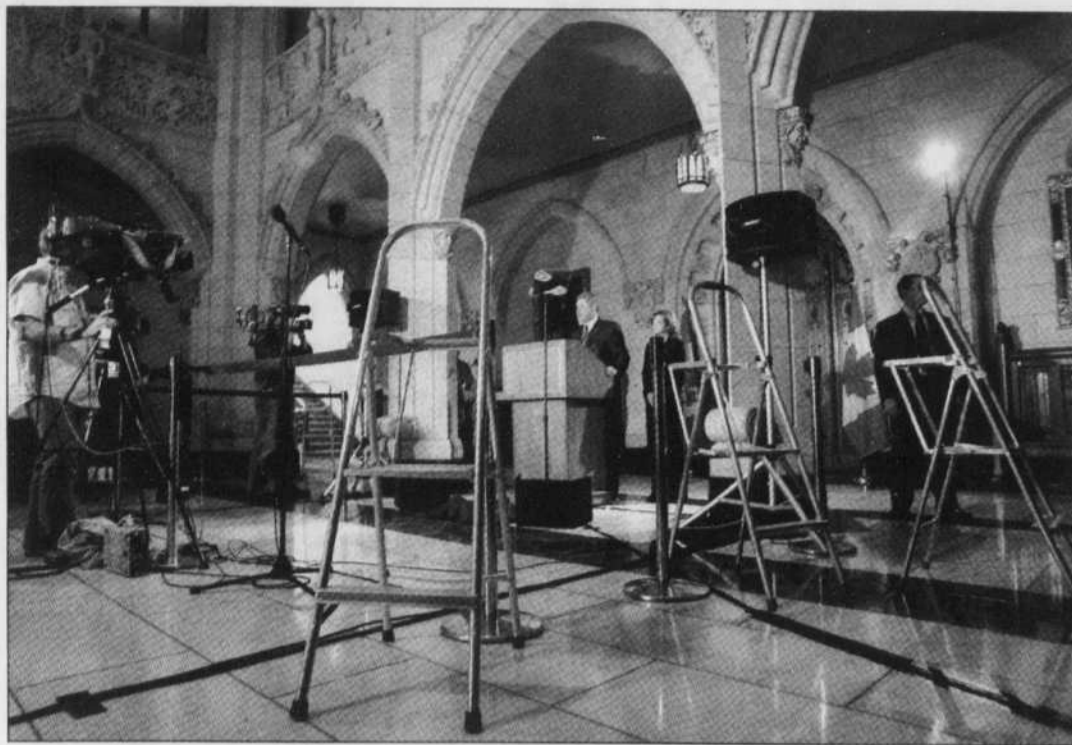
ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le Canada n'enverra pas de troupes au Darfour pour aider à rétablir la paix dans cette région, en proie à une violente guerre civile qui a fait 200 000 morts depuis 2003, mais Ottawa fera tout de même sa part en versant quelques millions supplémentaires au Soudan pour l'aide internationale d'urgence et pour la pacification de la région. Un geste qualifié d'«insuffisant» par l'opposition libérale et les néo-démocrates, qui saluent toutefois ce «premier pas» dans la bonne direction.

Le premier ministre Stephen Harper en a fait l'annonce hier, affirmant que le Canada va débours 40 millions de dollars supplémentaires pour cette région du monde. Cette somme sera divisée en deux: une première tranche de 20 millions ira à l'aide internationale d'urgence, comme l'eau et la nourriture. L'autre portion de 20 millions servira à faciliter la mise en place d'une opération de maintien de la paix de l'ONU, qui doit remplacer les 7000 soldats de l'Union africaine actuellement déployés. La transition devrait se faire en septembre prochain.

«Le conflit a fait des ravages considérables», a soutenu Stephen Harper. «Ils ne peuvent pas être réparés du jour au lendemain. Il nous faut déployer des efforts concertés immédiatement pour jeter les bases du processus de paix. C'est exactement ce à quoi servira l'aide annoncée.»

Stephen Harper a soutenu que le Canada allait continuer de soutenir les efforts de rétablissement de la paix dans cette région située au sud du Soudan. «Dans les semaines et les mois qui viennent, le Canada continuera de collaborer avec le gouvernement du Soudan, l'Union africaine, les Nations unies et d'autres organisations en vue de favoriser la paix et la stabilité au Darfour parce que notre pays prend ses responsabilités internationales au sérieux», a-t-il dit. Le pre-



CHRIS WATTIE REUTERS

Environ une vingtaine de journalistes ont laissé en plan Stephen Harper parce qu'il refusait de répondre à leurs questions, lors d'un nouvel épisode du bras de fer opposant le premier ministre et les membres de la tribune de la presse parlementaire. Cette décision des journalistes de boycotter une conférence de presse du premier ministre a été décrite comme une première par plusieurs observateurs sur la colline parlementaire. Conséquemment, M. Harper a été forcé d'annoncer un nouveau soutien financier au Darfour devant une poignée de journalistes, photographes et caméramans réunis à l'extérieur de la Chambre des communes. Ce boycottage improvisé est le plus récent geste d'éclat des journalistes dans la lutte qui les oppose au premier ministre pour déterminer qui contrôle les conférences de presse. Le bureau du premier ministre insiste pour choisir qui peut poser une question à partir d'une liste qu'il établit.

mier ministre a refusé de répondre aux questions des journalistes après son allocution.

L'opposition aux Communes juge toutefois ce «sérieux» bien timide étant donné l'ampleur des besoins au Darfour. «Cet argent est le bienvenu, c'est un bon premier pas», a soutenu au Devoir Keith Martin, porte-parole libéral en matière de coopération internationale. Mais il faudra que le Canada joue un plus grand rôle pour freiner cette catastrophe. On ne veut peut-être pas envoyer de soldats, mais il faudrait au moins envoyer des tech-

niciens et des conseillers sur place.»

Même réaction du côté du NDP, qui pousse depuis plusieurs semaines pour que le Canada quitte l'Afghanistan au profit du Darfour. «L'argent, c'est bien, mais c'est insuffisant», soutient Alexa McDonough, porte-parole du parti en matière d'affaires étrangères. Il faut envoyer des troupes sur le terrain et faire profiter la communauté internationale de notre expertise. Les Canadiens veulent qu'on fasse plus, c'est décevant et inacceptable de se contenter de 40 millions.»

Entre 2000-01 et 2004-05, le Canada a versé 58 millions en aide internationale au Soudan. En avril 2005, Ottawa a promis 90 millions de plus, dont 28 millions sont destinés directement au Darfour. Sur les 62 millions restants versés au Soudan, 40 millions vont à un fonds spécial de la Banque mondiale, 16 millions vont à l'aide humanitaire et six millions vont à la consolidation de la paix. La somme de 40 millions annoncée hier s'ajoute à ces montants.

Le Devoir

Certificats de sécurité

La Cour fédérale libère un présumé terroriste

Ottawa — La Cour fédérale a conclu hier que Mohamed Harkat, un présumé terroriste, pouvait être libéré de prison, mais il devra se soumettre à certaines conditions.

Il s'agit d'une décision importante concernant les certificats de sécurité délivrés par le gouvernement canadien.

L'Algérien d'origine est détenu depuis des mois dans un établissement de l'Ontario, sans avoir subi de procès.

A compter de maintenant, il devra porter sur lui un appareil électronique permettant en tout temps de connaître son emplacement. Une somme de 35 000 \$ est aussi demandée pour autoriser sa libération. Il pourra aussi quitter sa résidence entre 8h et 21h mais devra demeurer sur son terrain la plupart du temps, sauf trois fois par semaine, et ce, pour quatre heures au maximum, après appro-

bation des autorités. La décision a été rendue par la juge Eleanor Dawson, de la Cour fédérale.

M. Harkat attend que sa cause sur la validité des certificats de sécurité soit entendue en Cour suprême du Canada.

Frappé d'un certificat de sécurité parce que le Service canadien du renseignement et de la sécurité le soupçonne d'entretenir des liens avec le réseau al-Qaïda, Mohamed Harkat est menacé d'expulsion vers l'Algérie, où, allégué-t-il, il sera exposé à la torture.

M. Harkat est détenu sans accusation depuis décembre 2002.

La grande majorité des éléments de preuve que détient le SCRS contre lui n'ont pas été divulgués devant le tribunal sous prétexte qu'il s'agit d'une affaire de sécurité nationale.

Presse canadienne

Charest devrait avoir une résidence officielle, selon Boisclair

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le chef du Parti québécois, André Boisclair, offre son appui au premier ministre Jean Charest pour qu'il se dote d'une «vraie» résidence de fonction à Québec.

«J'offre mon soutien au premier ministre s'il souhaite s'établir à Québec, s'il souhaite une vraie résidence officielle à Québec», a déclaré André Boisclair au cours du point de presse qui a suivi son discours devant la Chambre de commerce des entrepreneurs de Québec.

Devant cet auditoire, M. Boisclair s'est engagé, s'il est élu premier ministre, à établir sa résidence dans la capitale nationale. Mais pour que ce domicile soit une résidence officielle, il lui faudra l'appui de l'opposition, a précisé le chef péquiste. Cela ne doit pas devenir un enjeu partisan, croit-il.

Les jours où il se trouve à Québec, Jean Charest habite l'appartement de fonction sis au sommet de l'édifice Price dans le Vieux-Québec. C'est Bernard Landry, alors premier ministre, qui a fait

aménager à cette fin un étage de cet édifice qui abrite le siège social de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Mais ce n'est pas une «vraie» résidence officielle, estime M. Boisclair. La résidence officielle serait acquise par l'État à même les fonds publics, a précisé le chef péquiste. Il n'est pas question que la Chambre de commerce de Québec finance l'acquisition de cette résidence comme elle l'avait fait pour le 1080 rue des Braves — surnommé l'Elysette — qu'avaient habitée Jacques Parizeau et sa conjointe, Lisette Lapointe.

Il y a un mois, le président de la Chambre de commerce de Québec, Pierre Dolbec, avait relancé l'idée que le premier ministre s'établisse à Québec dans une résidence officielle. Le cabinet de M. Charest avait souligné que le premier ministre passait une moitié de son temps à Québec et l'autre à Montréal. Jean Charest se satisfait donc de la situation actuelle.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Hydro Québec

APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise : www.hydro-quebec.com/soumissionnez ou en composant un des numéros de téléphone suivants :

Montréal et environs : (514) 840-4903
Extérieur : 1 800 324-1759

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la Succession Yvon Plante, en son vivant domicilié au 29 Stayer, Westmount, province de Québec, H3Z 1W3, décédé le 29 octobre 2005, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude du notaire soussigné au 2890 Bergeron, Saint-Paulin, province de Québec, J0K 3G0. Donné, ce 18 mai 2006. Luc Michaud, notaire.

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 No 500-04-041695-066
COUR SUPÉRIEURE
 BÉTIE DERILUS
 Demanderesse

AVIS est donné que l'inventaire des biens de feu **Yvette DAVID**, en son vivant domiciliée au 4560, boulevard Lasalle, appartement 106, (Verdun), Montréal, Québec, H4G 2B1 et décédée à Montréal, le 11 juin 2005, a été fait par le liquidateur successoral, **Roger DAVID**, peut être consulté à l'étude de :

Me Lyne SAVARD, notaire
 5035 rue De Verdun, Suite 300
 Arrondissement Verdun,
 Montréal, Québec, H4G 1N5
 Téléphone: 766-0800

DONNE à Montréal, ce douze mai deux mille six (12 mai 2006).
 Luc Savard, notaire

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
 Réservations avant 12 h00 le vendredi

Publications du mardi:
 Réservations avant 16 h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344
 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/avis.html
www.ledevoir.com/offres.html
 Courriel : avisdev@ledevoir.com

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- Musée de peinture.
- Fugitif - Ornaments de tissus.
- Petite touffe de barbe sous la lèvre inférieure - Mauvais ragouts.
- Indique le mépris - Préfixe - Sous la tête - Spectacle oriental.
- Espace de temps - Innocent.
- Dans l'urne - Maison anglaise.
- Européenne.
- Également - Se crie à un cheval - Lettre grecque.
- Cité antique - Pas imaginaire.
- Écrit pour un autre - On en fait des cordes.
- In naturalibus - Levant - Extrait des déchets.
- Glandier - Guide et suggère.

VERTICALEMENT

- Améliore.
- Un peu de morse - Sblire.
- Dans les Pyrénées-Atlantiques - Encombrer.

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

1. BONMARCHÉ DO
 2. ALGÈS AORTES
 3. RINGARD ROUE
 4. AVE NAOAUX
 5. TE CASSURE N
 6. I O I TE RUE
 7. NORIA RUT SA
 8. LUE BILLOQUE
 9. ULCERE BRUES
 10. REQUINS BALI
 11. MUE DEFERLE
 12. CAESIUM ETES

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la Succession Yvon Plante, en son vivant domicilié au 29 Stayer, Westmount, province de Québec, H3Z 1W3, décédé le 29 octobre 2005, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude du notaire soussigné au 2890 Bergeron, Saint-Paulin, province de Québec, J0K 3G0. Donné, ce 18 mai 2006. Luc Michaud, notaire.

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 No 500-04-041695-066
COUR SUPÉRIEURE
 BÉTIE DERILUS
 Demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **JOSEPH BERNARD** de comparaître au Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, au local 217, le lundi 29 juin 2006, à 9h, suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

A défaut de comparaître, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis.

Au soutien de sa requête introductive d'instance, la partie demanderesse dénonce les pièces suivantes:

- Acte de naissance de Tamara Bernard
- Acte de naissance de Jordi Bernard

Ces pièces sont disponibles sur demande.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe, à l'intention de **JOSEPH BERNARD**, Montréal, le 19 mai 2006. Michel Pellerin, Greffier adjoint.

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 N°: 500-22-120245-066
COUR DU QUÉBEC
 PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
 Partie demanderesse
LES ALIMENTS TALIA INC. ET 6384388 CANADA INC.
 Partie défenderesse
 Conjointes et solidaires

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **LES ALIMENTS TALIA INC.** de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 28 JUIN 2006, à 9 h 30, en salle 206 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la présente requête introductive d'instance, avis au défendeur, est en ce qui concerne le décompte de l'instance, liste de pièces, pièces P-1 à P-4 et nouvel avis de comparution a été remis au greffe à l'intention de **LES ALIMENTS TALIA INC.**

Lieu: Montréal
 Date: 18 mai 2006
 MICHEL PELLERIN
 GREFFIER ADJOINT

Environnement Canada

Montréal

Prévisions météo

AUJOURD'HUI	CE SOIR	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
Ensoleillé avec passages nuageux max 17	Possibilité d'averses min 11	Possibilité d'averses max 19, min 11	Possibilité d'averses max 19, min 13	Ensoleillé max 19, min 10

La météo en un clin d'œil

	Max.	N/A	Normales
	20.0		20.0
	N/A		9.3
			N/A

Phases de la lune

5/27 6/3 6/11 6/18

Canada

St. John's	☁	10/6
Halifax	☁	12/8
Ottawa	☁	22/4
Toronto	☁	23/5
Winnipeg	☁	25/21
Edmonton	☁	22/15
Regina	☁	11/9
Vancouver	☁	17/11
Whitehorse	☁	15/5
Yellowknife	☁	13/6

Le monde

New York	☁	21/10
Chicago	☁	24/10
Atlanta	☁	29/18
Miami	☁	31/25
Los Angeles	☁	25/13
Rio de Janeiro	☁	22/19
Amsterdam	☁	16/9
Moscou	☁	24/9
Paris	☁	15/7
Sydney	☁	19/13

Parlez directement avec un prévisionniste

Météo Conseil
 1-900-565-4455
 Frais applicables

Pour le dernier bulletin météo en ligne, consultez le site Web météo à l'URL

www.meteo.ec.gc.ca
 La météo canadienne sur le Web

EN BREF

D'humain à humain

Genève — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) croit possible que le virus H5N1 de la grippe aviaire ait été transmis directement entre les membres d'une famille de huit personnes en Indonésie, sans passer par l'intermédiaire d'un volatiles.

«Tous les cas confirmés dans le foyer peuvent être directement liés à une exposition proche et prolongée à un patient durant une phase de maladie aigüe», peut-on lire dans un communiqué émis par l'OMS hier.

«Même si une transmission d'humain à humain ne peut être exclue, la recherche d'une source alternative d'exposition continue». L'agence a estimé par le passé qu'il était possible que, dans des cas rares, le virus ait été transmis d'humain à humain après avoir été initialement transmis par des poulets. — AP

ROLEX

SERVICE

POUR GARDER VOTRE ROLEX EN PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

Bijouterie Gambard
 Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
 (514) 866-3876

É D I T O R I A L

Un projet mobilisateur

Malgré les embouteillages et le prix élevé de l'essence, la majorité des Québécois continuent de privilégier l'usage de la voiture personnelle pour se rendre au travail. Au fil des ans, le nombre de véhicules sur les routes augmente plus rapidement que le nombre d'habitants et les problèmes de circulation, de pollution et de santé publique suivent la même courbe. Améliorer notre qualité de vie, n'est-ce pas un des projets de société les plus emballants que nous puissions imaginer?

Une journée sur cinq dans l'année, la qualité de l'air est inférieure aux normes minimales à Montréal. Cette situation qui ne cesse de se détériorer cause le décès de quelque 750 personnes, nous apprend l'étude de la direction de la santé publique de Montréal. Certains étés, on a enregistré jusqu'à 16 épisodes de smog. Mais nul besoin de vivre un épisode de smog intense pour risquer sa santé puisque l'étude indique qu'il y a plus de gens qui meurent des effets à long terme de la pollution atmosphérique que lors de ces journées de smog ou de canicule.

Dans tous les cas, les véhicules de transport sont en cause. Les camions, bien sûr, mais aussi les dizaines de milliers d'automobiles qui, malgré les progrès technologiques, rejettent toujours des quantités importantes de matières toxiques.

Grands défenseurs du protocole de Kyoto dans les sondages, les Québécois s'imaginent champions de la lutte contre les gaz à effet de serre (GES) parce qu'ils chauffent leurs maisons à l'hydroélectricité. Pourtant, ils utilisent massivement camions et voitures pour se déplacer alors que ces véhicules sont responsables d'autant que la moitié des GES libérés dans l'air de la région métropolitaine.

L'automobile est aussi à l'origine de 12 800 accidents avec blessés par année à Montréal, dont plus de la moitié impliquent des piétons et des cyclistes. Dans certains cas, ces accidents causent la mort, et dans tous les cas, ils coûtent une petite fortune en argent durement gagné. Si l'on se donnait la peine d'additionner les coûts économiques

qui découlent des accidents de la route, de la congestion, du gaspillage d'énergie et des frais médicaux associés à la pollution atmosphérique autant qu'aux accidents, nous en arriverions à la conclusion que ce modèle économique est simplement absurde.

Un sondage, dont les résultats sont rapportés dans la même étude de la direction de la santé publique, nous apprend que près de la moitié des gens se disent prêts à laisser leur voiture au profit du transport collectif s'ils y sont incités. Évidemment, cela implique que l'on accroisse de façon significative l'offre de services sur les circuits de trains et d'autobus et surtout, que l'on complète le réseau de transport collectif pour qu'un plus grand nombre de personnes aient le choix. Mais cela implique aussi de la part de nos gouvernements qu'ils adoptent des mesures pour décourager l'usage de l'automobile.

Il va de soi que ces mêmes gouvernements doivent aussi cesser d'utiliser le faux prétexte de la «fluidité» des transports pour justifier la construction de nouveaux ponts et autoroutes aux abords des grandes villes. La preuve est faite que ces infrastructures ne font que retarder le moment de prendre les vraies décisions.

Les urbains aussi doivent être incités à laisser leur voiture et à prendre le métro, à marcher ou à pédaler. Au Danemark et aux Pays-Bas, rappelle le rapport, la proportion des gens qui marchent ou qui enfourchent un vélo pour se rendre au travail dépasse largement les 40 % comparativement à 12 % au Canada et à 7 % aux États-Unis. Ce n'est pas un hasard si le pourcentage des gens obèses est beaucoup plus élevé ici que dans ces pays où l'on prend plaisir à transformer ses déplacements quotidiens en autant d'occasions de garder la forme.

Pour un gouvernement, tout cela demande évidemment d'avoir une vision à long terme cohérente du développement urbain. De surcroît, une vision qui stimulerait plusieurs secteurs de notre économie au lieu d'alimenter celle de nos voisins. N'est-ce pas aussi cela, un projet de société?

Le rejet

La greffe balkanique souhaitée, pour ne pas dire imposée, par l'Union européenne (UE) aura duré trois ans. Il y a trois jours, un peu plus de la moitié des citoyens du Monténégro ont opté pour le divorce d'avec la Serbie. Leur principal objectif? Rejoindre les rangs d'une UE peu pressée, en l'état actuel des choses, de lui ouvrir ses portes.

Quand on y songe, le référendum tenu dimanche n'aura pas un impact profond sur les relations qu'entretenaient jusqu'alors le Monténégro et la Serbie. La province qui vient de faire sécession avait déjà son président, son premier ministre, son Parlement et une monnaie

différente de celle qui a cours en Serbie, soit l'euro. Aux pouvoirs dont elle disposait déjà vont donc s'ajouter ceux des affaires étrangères et de la défense. Mais voilà, la population du pays totalisant à peine 650 000 personnes, il est écrit dans le ciel que la marge de manœuvre sur les fronts de la diplomatie et de l'armée aura peu d'amplitude.

La vraie affaire, on le répète, était cette volonté de coller à l'UE. À cet égard, un fait singulier a eu une influence notable sur l'issue du scrutin. Au début du mois, la procureure Carla del Ponte du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (IPIY) a demandé et obtenu que l'UE suspende les négociations sur l'accord de stabilisation et d'association de l'Union de la Serbie et du Monténégro. Son motif? Les autorités serbes tardent à arrêter le général Ratko Mladic accusé de génocide.

Pour des milliers de Monténégrins, le facteur Mladic, si l'on peut dire, fut considéré comme un obstacle majeur sur la route qui mène à Bruxelles. Aussi longtemps que l'association avec la Serbie perdurera, l'introduction au sein de l'UE, estimaient une majorité de Monténégrins, sera impossible. Il est probable que les Monténégrins vont être passablement déçus.

En effet, c'est un secret de polichinelle que les divers gouvernements de l'UE sont actuellement peu enclins à ajouter de nouveaux membres. Sous la pression des opinions publiques des 25 pays de l'UE, les autorités auraient même davantage envie de soustraire que d'additionner. À ce propos, on se souviendra que les divers échecs essuyés par Bruxelles en matière constitutionnelle s'expliquaient, en partie évidemment, par un élargissement jugé trop rapide.

Cela étant, maintenant que le Monténégro a acquis son indépendance, on s'attend à ce que le Kosovo emprunte la même voie d'ici la fin de la présente année. Province au statut autonome, le Kosovo veut également couper le dernier cordon qui le rattache à la Serbie. Pour l'instant, on craint qu'à la suite de l'indépendance du Monténégro, les autorités Serbes n'adoptent une attitude différente en agissant, entre autres choses, le sentiment nationaliste. Il semblerait, en tout cas, que le gouvernement serbe se montrera beaucoup plus ferme qu'il ne l'a été avec le Monténégro.



Jean-Robert Sansfaçon

PARIZEAU, PRIX LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU 2006...



L E T T R E S

Harpermanie

Dans l'hagiographie de Stephen Harper diffusée jeudi soir par Radio-Canada, on soulignait à grands traits et quelque envie le leadership de l'homme et le «modernisme» de l'approche, notamment sans doute le musellement des ministres et ce contrôle nouveau exercé sur la presse et l'information. Maintenant que ses premiers 100 jours ont été encensés par qui se meut au centre ou à droite de l'échiquier politique, le fait de déroger à ses principes fondamentaux pour des nominations ministérielles devient même une marque de courage politique. Michael Fortier rejetait aussi en riant l'idée qu'il y aurait chaque soir un appel téléphonique à la Maison-Blanche pour prendre les instructions du lendemain.

Pourquoi téléphoner, en effet, lorsqu'il y a communauté d'esprit? Du reniement de Kyoto au dérapage de Bonn, de la simplification du discours à la «discipline presque militaire» instaurée, de l'alignement directement américain sur l'Afghanistan et la Palestine au relâchement du contrôle des armes, du renforcement de la police et de l'armée à la touche sécuritaire souvent rabâchée, de cet accueil chaleureux au premier ministre de l'Australie, elle aussi «amie et alliée sans gêne des États-Unis», à une volonté nette de favoriser «l'accès direct» à la population en contournant le filtre journalistique «déformant» décrit par Joseph Facal, comment ne pas voir dans chaque action, chaque décision, une réplique en miniature (ou pire, en devenir) de la politique de son nouvel ami texan?

Si Harper, aujourd'hui minoritaire mais sans complexe, fait bien ce qu'il avait dit, caractéristique tout de même intéressante pour un politicien, la question d'importance, dorénavant, est plutôt celle-ci: que fera-t-il donc une fois sa réélection majoritaire assurée? Son parcours frôlant aujourd'hui le centrisme, quelle sera sa trajectoire future une fois libéré des principaux contre-pouvoirs? Dumont, Facal et Landry souriront-ils aussi béatement? Sans doute. C'est bien ce qu'il faut craindre.

Alain Vadeboncoeur
Longueuil, le 19 mai 2006

La recette du Da Vinci Code

Depuis le lancement de ce livre qui fut un succès au point de vue des ventes, beaucoup d'historiens, de théologiens et de chercheurs ont soulevé les faussetés et les mensonges véhiculés dans le livre de Dan Brown, entre autres l'origine du Prieuré de Sion et ses membres, les Templiers, le Saint-Graal, etc. M. Brown prétend qu'au concile de Nicée, le vote concernant la divinité de Jésus-Christ s'est soldé par un résultat serré. La réalité: 316 ont voté pour la divinité de Jésus-Christ et deux contre. Alors, pourquoi ferions-nous confiance à M. Brown?

Malgré les faussetés et les mensonges véhiculés par le *Da Vinci Code*, la plupart des gens y croient sans trop se poser de questions même si c'est censé être qu'un roman. C'est un peu comme si on faisait une pièce de théâtre fictive avec, en vedette, un homme public, par exemple le maire d'une municipalité. Dans cette pièce fictive, le dit maire a une double vie reliée à la pédophilie. Quel maire aimerait faire partie de cette pièce de théâtre fictive? Personne, bien sûr, parce que beaucoup de gens en seraient influencés, même si c'est censé être fictif. C'est ce mélange de faits historiques et de fiction qui rend le livre de Dan Brown insidieux.

Pour terminer, voici la recette du *Da Vinci Code*: beaucoup de faux avec un peu de vrai. Une fois le tout bien mélangé, c'est plus facile à faire avaler que seulement du faux.

Jacques-André Fortin
Dolbeau-Mistassini, le 18 mai 2006

L'effet Da Vinci

L'échec retentissant du film *Da Vinci Code* à Cannes nous laisse perplexes. Au cours des derniers mois, on assistait déjà à un revirement de l'opinion publique. Bien peu croient encore à la validité des thèses de Dan Brown. Les chrétiens, timorés depuis quatre décennies, se sont mis à proclamer le vrai Jésus, le Jésus historique et le Jésus de la foi.

Les médias ont même donné la parole à l'Opus Dei, suscitant chez le public un intérêt confirmé par les millions de consultations de son site officiel. Mais qui a bien pu bousiller l'effet *Da Vinci*? La réponse se trouve peut-être dans les paroles prophétiques du *Psautre 2*: «Les rois de la terre se sont levés contre le Seigneur et contre le Christ. Mais Celui qui est dans les cieux s'en amuse, le Seigneur se moque de leur folie!»

Hélène Rivest
Sainte-Foy, le 17 mai 2006

Richard Bergeron a perdu sa crédibilité

Avec la fin du procès Moussaoui, les principaux réseaux de télévision américains ont diffusé ces derniers jours des images de l'écrasement de l'avion sur le Pentagone le 11 septembre 2001. C'est étonnant pour le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, qui croyait encore il y a quelques semaines à la théorie du complot: aucun avion n'est tombé sur le Pentagone, il s'agirait d'un acte de banditisme d'État. Il sera peut-être tenté de nuancer sa position en mettant la faute sur les médias qui n'ont pas pu diffuser cette preuve plus tôt.

M. Bergeron n'avait jamais voulu expliquer ce qu'il était advenu des passagers et de cet avion. Il ne le sait pas, mais il s'en est tenu à sa théorie jusqu'à maintenant.

Qu'il y ait rétraction ou non de sa part, je crois qu'on devrait s'interroger sur sa capacité de traiter des dossiers délicats: où commence l'entêtement, où finit l'aveuglement?

Surtout, la vision des États-Unis qu'il laisse suintier laisse perplexes: ce serait un pays où la presse, l'armée, les fonctionnaires, les compagnies d'assurances, les compagnies d'aviation, les experts et les avocats, sans oublier les familles éprouvées, auraient participé au «complot» ou fermé les yeux. Un pays sans société civile, bref, une dictature orwellienne. Non, le mot n'est pas assez fort. M. Bergeron, aidez-nous à trouver...

André Valiquette
Montréal, le 18 mai 2006

LIBRE OPINION

Stressés, les cols bleus?

PIERRE TREMBLAY
Montréal

Selon une étude d'un savant professeur de l'Université du Québec à Montréal, les cols bleus de la Ville de Montréal seraient victimes de harcèlement au travail et rouleraient sous un stress insoutenable. Comment ce «chercheur» s'y est-il pris pour arriver à cette conclusion surprenante? Il leur a simplement posé la question! Si un répondant parmi les faible échantillonage rejoint répondait qu'il se pensait en effet victime de harcèlement, c'était comptabilisé *de facto*, sans que cela ait eu à être démontré.

Pire, il ne leur a pas demandé directement, c'est le syndicat des cols bleus qui a veillé à faire acheminer les questionnaires à ses membres et qui les a retournés au chercheur. Belle méthodologie!

Quand on connaît la culture du syndicat des cols bleus, qui utilise le grief comme mesure de représailles contre la Ville de Montréal à la moindre occasion, peut-on se surprendre du nombre élevé de prétendues victimes de harcèlement dans ses rangs? Si un contremaître demande à un col bleu où il était passé depuis trois heures, est-il en train de commettre du «harcèlement»? À entendre notre érudit chercheur, la réponse serait oui puisque le col bleu outragé par de pareilles

investigations à propos de ses déplacements affirme que c'est comme ça qu'il les perçoit. C'est donc du harcèlement!

C'est le monde à l'envers: alors que ce sont les contremaîtres qui sont victimes de menaces quotidiennes et d'actes d'intimidation depuis des années, on voudrait maintenant les faire passer pour des tyrans devant des brebis sans défense. Et le pire, c'est de voir les médias gober pareille foutaise!

Conditions exceptionnelles

Les cols bleus de la Ville de Montréal ont «raché» avec des méthodes de fiers à bras des conditions de travail exceptionnelles: taux horaire sans commune mesure avec le niveau de qualification requis, semaine de quatre jours de travail, six semaines de vacances annuelles après quelques années d'ancienneté, congés de toute sorte, régime d'assurance santé hyper complet, retraite vers les 50 ans après 30 ans de travail avec une très généreuse pension (75 % du revenu de la dernière année).

La rémunération totale (salaire plus avantages sociaux) d'un col bleu de la Ville de Montréal coûte au contribuable plus cher que ce que reçoit un col bleu à l'emploi du gouvernement du Québec qui occupe un emploi similaire (voir les études de l'Institut de la statistique du Québec).

Nous avons les cols bleus les mieux payés en Amérique du Nord, qui nous donnent en retour une productivité parmi les plus faibles (on

n'a qu'à se rappeler la performance récente de trois cols bleus qui sont parvenus à boucher deux nids-de-poule en une journée de travail). Et on voudrait culpabiliser l'administration municipale en essayant de nous faire croire que ces employés nettement surpayés à la productivité anémique sont des victimes de harcèlement psychologique!

Les coûts exorbitants de la rémunération des employés municipaux sont un fardeau qui, depuis 30 ans, empêche la Ville de Montréal d'investir convenablement dans la modernisation de son réseau routier et dans celui de ses canalisations, dans le développement de ses parcs, de ses bibliothèques et de ses équipements sportifs.

Les révélations récentes sur la très faible productivité des cols bleus jumelées au constat de leur rémunération disproportionnée pointaient de plus en plus vers la nécessité pour la Ville de Montréal de recourir dorénavant à des sous-traitants pour la majorité de ses travaux publics. Par un pur hasard, l'étude bidon du professeur de l'UQAM tombe drôlement à point pour le syndicat des cols bleus et pour la préservation des privilèges de ses membres.

En tant que contribuables, nous devrions être scandalisés de voir que des fonds publics confiés à l'UQAM ont servi à payer un chercheur universitaire pour mener une «enquête» à la méthodologie boiteuse qui, en bout de course, ne servira qu'à soutenir la propagande du syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal.

IDÉES

Le plan d'action en santé mentale 2005-10

Contre une réorganisation dévastatrice

Lettre au ministre de la Santé, Philippe Couillard

Le Plan d'action en santé mentale 2005-10, projet «d'envergure» visant à donner plus facilement accès à des services de santé mentale, est en voie de causer des remaniements fondamentaux dans l'organisation des soins en santé mentale partout dans la province du Québec mais plus particulièrement encore dans la métropole.

Sous le couvert d'une plus grande accessibilité, c'est en effet une véritable réorganisation administrative qui est envisagée. Ce qui est malheureux, c'est que cette réorganisation, parce qu'elle vise le démantèlement de plusieurs services existants et parce qu'elle ignore l'histoire qui l'a précédée, pourrait s'avérer dévastatrice et coûteuse. Souvenons-nous que cela s'est déjà vu en santé (1997).

L'histoire

En dépit d'un certain langage administratif désormais de mise en santé, ce que ce plan préconise existe depuis la grande désinstitutionnalisation des années 60, notamment la psychiatrie communautaire, avec nos collègues de France, d'Angleterre et des États-Unis, qui a établi ses points de service dans la communauté, au plus près de la clientèle et de ses besoins, articulée avec ses partenaires du quartier (écoles, postes de police, groupes communautaires). Cette psychiatrie socialement mobilisée profitait en même temps des premières percées pharmacologiques permettant de stabiliser un tant soit peu les grands malades et de les installer dans la communauté avec le soutien dont ils avaient besoin et un certain souci de leur dignité.

Il y a ensuite eu l'arrivée des CLSC en 1974. Le mandat premier des CLSC était un mandat de prévention en santé publique mais aussi de prévention psychosociale et en santé mentale. Nous avons accueilli à bras ouverts ces partenaires avec lesquels nous partageons en complémentarité la responsabilité de secteurs communs. Nous avons beaucoup travaillé auprès de nos collègues des CLSC au fil des ans, partageant nos expériences et nos expertises, nous référant les patients en fonction de leurs besoins jusqu'à ce que, débordés par les tâches cliniques au quotidien et les mandats sans cesse plus exigeants, ces échanges, bien qu'existant toujours, soient devenus difficiles à maintenir.

Si le terme «communautaire» a cessé d'être accolé à celui de «psychiatrie», il est demeuré la psychiatrie de secteur qui, jusqu'à aujourd'hui, poursuit le travail entrepris dans les années 70, développant toujours de nouveaux liens avec des partenaires qui nous connaissent et nous soutiennent comme nous les soutenons de notre mieux, mais de part et d'autre de plus en plus débordés par la lourdeur de la tâche. Nous en aurons inventé, des solutions, mis en place des ressources communautaires, créé des structures d'hébergement pour répondre aux besoins de nos patients dans la communauté.

Au cours de ces années et jusqu'à maintenant, nous, les cliniciens de terrain, avons le sentiment d'être les piliers d'une psychiatrie sans cesse en évolution, qui nous demande d'intégrer de nouvelles connaissances toujours plus complexes mais aussi d'être les porteurs d'une expertise qui nous a enseigné que la relation, l'alliance thérapeutique, la continuité de nos services et l'interdisciplinarité sont à la base de notre travail et en sont les garants.

Il est presque offensant de lire cent fois dans ce plan d'action à quel point il faut écouter les usagers, utilisateurs, demandeurs de services. Nous ne faisons que cela chaque jour, heure après heure, patient après patient, écouter et tenter d'entendre et de comprendre. Nous ne répondons pas toujours à ce qui est demandé, parfois parce que nous n'en avons pas les moyens, parfois parce que notre réponse, fondée sur notre expertise clinique, nous oblige à autre chose.

Si nous, les cliniciens de terrain, avons été davan-



ARCHIVES REUTERS

tage interrogés, observés, entendus, nous sommes certains qu'il ne serait pas nécessaire de jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce travail, nous le faisons déjà et depuis longtemps.

Mais de partout depuis quelque temps nous venons comme des rumeurs, des critiques de toutes sortes: nos pratiques ne correspondraient plus aux nouveaux standards; nous ignorerions les données probantes; pour telle pathologie, il n'y aurait qu'une approche possible; etc.

Depuis plus de 30 ans, nous avons fait évoluer nos pratiques et intégré des connaissances nouvelles; nous nous sommes adaptés à plusieurs réformes. Aujourd'hui, nous sommes déçus et inquiets, souvent épuisés, démobilisés et, surtout, fâchés.

Ce plan n'est pas réaliste

Le plan tente donc de nous présenter comme étant une nouveauté un projet qui correspond pour une grande part à ce que nous nous efforçons de faire depuis des années. Si nous n'y arrivons plus, ce n'est pas faute de volonté, d'expertise et d'expérience, c'est faute d'effectifs.

Là réside l'aspect complètement irréaliste du plan d'action. Il n'y a pas de médecins, pas de psychiatres et pas assez de professionnels en général pour offrir les services décrits dans le plan d'action. Qu'on le prenne comme on le voudra: quand vous et nous ne trouvons pas de médecins de famille, comment pensez-vous en trouver pour les plus démunis d'entre nous? Et comment pouvez-vous intégrer dans votre plan des groupes de médecins de famille qui, encore une fois, n'arrivent pas à être mis en place, faute d'effectifs? Et ceci n'est qu'un aspect d'un manque beaucoup plus large de ressources humaines à tous les niveaux et dans toutes les institutions.

Lorsque vous parlez du nombre de psychiatres et de psychologues disponibles pour une population donnée, tenez-vous compte de professionnels vraiment disponibles? Êtes-vous conscient que nombre d'entre eux ont déserté la pratique hospitalière pour l'expertise et la pratique privée, ou encore que les

psychologues en privé pratiquent à des tarifs que la majorité des gens n'a pas les moyens de payer?

Si, de plus, il faut se préparer à accueillir et à traiter davantage de patients atteints de troubles modérés en plus de cibler la problématique du suicide dans son ensemble (toutes choses fort souhaitables, nous en convenons), comment, avec les effectifs actuels, voulez-vous que nous y parvenions? Faudra-t-il déshabiller Pierre pour habiller Jean?

Détruire des services existants

Il est illusoire de croire qu'une réorganisation administrative palliera le manque d'effectifs chronique reconnu par tous depuis des années. D'ailleurs, cette réorganisation risque bien de causer autant de dégâts que de répondre aux besoins qu'elle prétend combler. Il y a là un leurre que nous devons dénoncer.

Ces cliniciens que vous voulez redistribuer à travers le territoire sous prétexte de couvrir plus équitablement les besoins sont des personnes et non une poignée de dés qu'on peut jeter au hasard. Ils appartiennent à des équipes interdisciplinaires constituées de psychiatres, de travailleurs sociaux, d'ergothérapeutes, de psychologues et d'infirmières. Ils sont efficaces dans la mesure où ils peuvent justement compter sur ce travail d'équipes bien rodées.

Or le plan d'action propose, sous une apparente fluidité, des séries de ruptures, et nous ne pouvons pas, en tant que cliniciens, être d'accord avec une telle vision, pas plus pour nous que pour nos patients.

Vos définitions des première, deuxième et troisième lignes, les aller-retour possibles que vous évoquez de l'une à l'autre, s'ils peuvent être parfois utiles, ne tiennent pas compte de ce sur quoi nous fondons notre travail: la relation thérapeutique, le lien de confiance, la continuité et l'équipe, toutes choses dont nos patients ont tant besoin.

Que restera-t-il des services offerts par ces équipes lorsqu'elles auront été détruites? Il y a beaucoup de danger dans une telle structure que des patients plus difficiles se retrouvent entre deux chaises avec nulle part où s'asseoir.

La trame de notre propos fait référence à la durée, à l'histoire, à l'évolution et aux adaptations à travers lesquelles nous sommes passés. Des réformes, nous en avons vécu, dont la plupart d'ailleurs n'ont jamais connu leur plein aboutissement, bousculées par d'autres politiques de changement ambitieuses.

Nous ne sommes pas réfractaires au changement ni même à des réorganisations. Cependant, avant que le plan d'action ne soit appliqué, nous souhaitons vivement qu'un véritable débat clinique ait lieu sur «la force des liens». Car si c'est ce qui est véritablement visé par ce plan, alors il serait souhaitable de partir des liens existants et non de leur dissolution.

Maryse Belley
infirmière, hôpital Douglas

Edith Blais
travailleuse sociale, CSSS de la Pointe-de-l'Île

Maurice Dongier
psychiatre, hôpital Douglas

Pierre Fortier
ergothérapeute, psychologue, hôpital du Sacré-Cœur

Marie Guertin
psychologue, CHUM

Noella Groleau
ergothérapeute, hôpital Douglas

Louise Mallette
psychologue, hôpital Louis-H.-Lafontaine

André Monast
psychologue, hôpital Maisonneuve-Rosemont

Gilbert Pinard
psychiatre, Allan Memorial, hôpital Royal Victoria

Chantal Sansfaçon
psychiatre, CHUM

Marcel Woolf
psychiatre, hôpital Louis-H.-Lafontaine

Ainsi que 171 autres signataires œuvrant en santé mentale au sein de plusieurs institutions. (La liste complète des signataires est disponible sur le site du Devoir, www.ledevoir.com.)

L'insoutenable impopularité de la guerre

JEAN-FRANÇOIS LÉVESQUE

L'auteur, boursier du ministère des Affaires étrangères et du Consortium canadien sur la sécurité humaine, enseigne au Collège de Saint-Jean-sur-Richelieu et termine une maîtrise en droit international à l'Université du Québec à Montréal

De nombreux intervenants se sont récemment opposés à une éventuelle poursuite de la mission canadienne en Afghanistan. De façon assez ironique, les mêmes intervenants ont réclamé une intervention rapide de la communauté internationale au Darfour.

Si, du simple point de vue juridique, l'intervention actuelle en Afghanistan est légale — parce que sanctionnée par l'ONU —, une éventuelle opération au Soudan paraît certainement plus légitime à première vue mais constitue un véritable casse-tête sur le plan du droit international, qui accorde toujours un statut presque sacré à la souveraineté étatique.

Au cœur de ce conflit de perspective, les citoyens canadiens sont appelés à se faire une idée tandis que les sondages d'opinion fournissent une sanction morale à toute épreuve aux décideurs politiques. [...]

Le «mythe» du Casque bleu canadien

Dans un monde idéal, bien sûr, tous les hommes seraient bons et il n'y aurait pas de guerre. Dans l'esprit de quelques naïfs, les rares guerres se dérouleraient en vase clos, dans des régions éloignées, et mettraient aux prises des belligérants condamnables par les «nations civilisées», qui ne se soucieraient pas de leur responsabilité, même partielle, dans de telles violences et n'auraient donc pas à s'y interposer.

D'un point de vue plus idéaliste — d'inspiration kantienne ou wilsonienne, assez proche de ce que révé-

lent les sondages récents sur l'opinion publique canadienne —, notre pays serait occasionnellement amené à s'interposer de façon neutre et pacifique dans la trêve entendue de lointains conflits paramétrés.

Ceux-ci opposeraient des armées professionnelles, régulières, en uniforme et obéissant strictement aux règles du droit de la guerre, sur un champ de bataille clairement circonscrit, loin des populations civiles. Il serait possible d'y établir et de faire respecter un cessez-le-feu curatif. Cette interposition serait rapidement décidée et sanctionnée par un Conseil de sécurité des Nations Unies impartial et efficace — où les membres obéiraient à des considérations altruistes — et se déploierait consensuellement avec des ressources humaines et matérielles suffisantes et adéquates.

S'il a déjà existé — ce qui est pour le moins discutable étant donné que, même pendant l'âge d'or péronien, les 2000 Casques bleus canadiens déployés mondialement étaient fortement compensés par quelque 10 000 troupes régulières prêtes à combattre les Soviétiques sur le front allemand —, le mythe Casque bleu présent sur nos billets de 10 \$ a depuis au moins une quinzaine d'années cédé le pas à un alter ego moins romantique.

Les nouvelles missions de paix

Afin de permettre à l'«opinion publique» de refléter véritablement les préoccupations des citoyens, il serait certainement pertinent de tracer un portrait plus fidèle de la réalité internationale contemporaine.

Dans notre monde, la paix est une exception. Les guerres sont de plus en plus ambiguës, se situent à l'intérieur des frontières d'États souverains, mettent aux prises des populations civiles et des groupes armés composés d'hommes, de femmes et d'enfants recrutés de force, qui n'ont aucun moyen de connaître les normes humanitaires, la grande majori-

té étant analphabète. Leurs motifs sont souvent basés sur des velléités de conquête, d'enrichissement, de prosélytisme, de vengeance, mais parfois aussi sur des revendications légitimes de reconnaissance et de défense des droits fondamentaux, voire de survie.

Le champ de bataille est à la fois partout et nulle part, souvent dans d'ex-colonies abandonnées à leur sort. Aucun maintien de la paix n'y est véritablement envisageable puisque l'existence de la paix — condition préalable à son maintien — y est davantage un souhait qu'une véritable avenue.

Dans notre monde, le Conseil de sécurité de l'ONU — seul forum sécuritaire universel, soumis aux humeurs et au veto de ses membres permanents — ne dispose d'aucune force d'intervention autonome à la fois suffisante, compétente et équipée. Les rares déploiements dûment sanctionnés, souvent tardifs, se font timidement, tributaires de décisions politiques changeantes, selon l'appui variable d'opinions publiques informées par certains médias populistes, d'abord soucieux de leur rentabilité financière. Les centaines de milliers de morts de l'Irak, de la Somalie, du Rwanda, du Kosovo, de l'Irurie et du Darfour, entre autres, nous le rappellent silencieusement.

Dans notre monde, le seul gendarme international potentiel — les États-Unis — obéit le plus souvent aux diktats de son propre intérêt. Il l'insufflé à la plus imposante alliance militaire — l'OTAN —, qui dispose des moyens logistiques nécessaires à toute intervention efficace, bien qu'affaiblie par une Europe économiquement prospère mais politiquement coincée. Il agit également dans

une logique de puissance, où le respect du droit international est discrétionnaire, et applique une doctrine de «bombardements humanitaires», de «frappes préventives» et de «guerre pré-emptive» dont la légitimité et l'efficacité sont pour le moins douteuses du point de vue tant éthique que juridique.

Il demeure malgré tout le premier qu'on appelle chaque fois qu'un malheur frappe et que la solution nécessite des moyens considérables.

Bien loin dans le classement

Dans notre monde, malgré l'impression de ses citoyens, le Canada ne se classe que 31^e parmi les pays participant aux missions de paix — avec 325 policiers, observateurs et soldats, sur un total de près de 67 000 personnes déployées (données au 30 juin 2005, tirées de Jocelyn Coulon, *Guide du maintien de la paix*, Éditions Athéna-CEPES, 2006) —, derrière la Jordanie, le Ghana et le Sri Lanka. Les cinq premiers pays actuellement fournisseurs de personnel aux opérations de l'ONU sont le Pakistan, le Bangladesh, l'Inde, le Népal et l'Éthiopie.

Malgré tous les arguments défavorables et le cynisme ambiant à l'endroit de l'administration américaine actuelle, il n'est pas possible de tourner machinalement la tête et de retirer les troupes en se disant que ça va passer et que ça ne nous regarde pas. Parce que ça ne passe jamais et que ça nous regarde toujours.

Si tous les casques étaient bleus, la vertu serait sauve.

Mais notre monde en requiert parfois davantage.



Si tous
les casques
étaient
bleus, la
vertu serait
sauve. Mais
notre monde
en requiert
davantage.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairendrée Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Manger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (commissaire Internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahier spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Ballargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpelt (livres), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraires); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraires), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornuier et Alec Cantonguy (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Mariyse Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (commissaire); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida; INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

LES ACTUALITÉS

ORFORD

SUITE DE LA PAGE 1

sur la table [...] L'Association récréo-touristique [...] nous demandait au mois de février de décider. Tout le monde nous demande de prendre une décision.

M. Béchard a aussi expliqué en ces termes les raisons pour aller de l'avant: «Ce qui nous motive, je l'ai déjà mentionné, c'est toujours la même menace, c'est qu'il n'y ait pas d'opération du centre de ski à l'automne prochain et moi je veux que ce dossier-là soit réglé pour la prochaine saison parce que les gens de la région veulent du ski.»

Dans les rangs de la Coalition SOS Orford, les principaux opposants au projet du gouvernement, on qualifiait l'exercice de «simulacre de démocratie», selon les termes employés par une porte-parole, Gisèle Lacasse-Benoît, épouse de l'ancien député libéral d'Orford Robert Benoît (qui a aussi été président du parti libéral du Québec). La coalition, qui déposait hier à l'Assemblée nationale une pétition de quelque 75 000 signataires, échangeait pour la première fois avec le ministre. Elle avait refusé de rencontrer M. Béchard (qui avait sollicité une rencontre avec la coalition) il y a quelques semaines puisqu'elle n'y voyait qu'une manœuvre de ce dernier pour tenter de légitimer son projet de loi.

La coalition a fait valoir devant la commission que contrairement à ce que le ministre a déclaré, rien n'urge dans ce dossier. «En ce moment, a dit Mme Lacasse-Benoît, on semble aller très, très vite, il semble y avoir une urgence. Comme le disait un des grands éditorialistes: "Il n'y a de l'urgence que dans la tête d'un promoteur" et [...] il y a peut-être une urgence électorale, puisqu'on aimerait bien se débarrasser de ce problème.»

Toujours selon Mme Lacasse-Benoît, le gouvernement n'a pas fait la preuve que le territoire qui serait cédé en vertu du projet de loi 23 «n'a plus de valeur écologique», comme le laisse entendre le ministre, qui répète que le cœur de la montagne est «dégadé». Mme Lacasse-Benoît estime que le site a son lot de problèmes écologiques, «mais est-il besoin de vendre toute la montagne parce qu'on a des problèmes actuellement?» A ses yeux, le plan directeur du parc national est déjà «suffisamment sévère» et il suffirait d'appliquer les normes pour que l'intégrité de la montagne soit préservée.

Une autre membre de la coalition, Suzanne Comtois, professeur de droit à l'Université de Sherbrooke, a fait remarquer qu'à écouter le ministre Béchard, il semble que les territoires que le projet de loi 23 céderait seraient mieux protégés s'ils étaient cédés au privé. Or, si l'on veut protéger la montagne, comme le ministre l'affirme, il suffirait de mieux appliquer la loi sur les parcs. Ce n'est pas un projet de loi «qui vise à protéger la montagne, c'est du camouflage. Ce qu'on veut, c'est essentiellement de vendre à des intérêts privés une partie de notre patrimoine commun» de la taille de 175 terrains de football, at-elle précisé.

Un autre membre de la coalition, l'universitaire Jacques Saint-Pierre, professeur de gestion à l'UQAM, a répété que selon lui, le centre de ski n'est pas vraiment déficitaire, comme le locataire André L'Espérance le soutient. Il est selon lui «viable», mais a entraîné des pertes financières dans les dernières années parce qu'il a été mal géré par M. L'Espérance (qui doit témoigner devant la commission demain). La coalition affirmait la semaine dernière que ce dernier, qui prétend que la construction de condominium au bas des pentes est la seule solution au problème de la montagne, pourrait empêcher des profits potentiels de 67 millions de dollars s'il devenait propriétaire des terrains mis en vente par l'opération du projet de loi 23.

Sans surprise, la coalition a réclamé de «surseoir à l'adoption du projet de loi» et de «créer une table de concertation véritable» pour trouver une solution. Du reste, lorsque le ministre a demandé à SOS Parc Orford «c'est quoi votre solution à vous?», M. St-Pierre a répondu: «Je pense que la vraie solution est dans le statu quo amélioré.»

Mulcair et Paradis

Les députés dissidents — et tous deux anciens ministres de l'Environnement — Thomas Mulcair et Pierre Paradis ont participé aux échanges hier. M. Paradis a souligné que Fernand Magnan, l'ancien propriétaire de la station de ski du Mont-Orford s'est totalement désisté et ne participera pas à la commission. M. Magnan n'a jamais fait «faillite», comme l'a souvent affirmé le ministre Béchard, mais a décidé de se débarrasser du centre de ski après la saison catastrophique qui a suivi la tempête de verglas de 1998. Selon des sources, il aurait remis en question l'interprétation du gouvernement au sujet de la non-rentabilité du centre. Quant à Thomas Mulcair, il a rappelé hier que tout projet qui s'inscrit dans le cadre du développement durable doit recevoir «un fort appui du milieu». Il a remis en question la nécessité d'adopter une nouvelle loi si le but est de mieux protéger la biodiversité ou d'agrandir le parc: «La vraie question qui est devant nous aujourd'hui: Qu'est-ce qu'on est en train de faire et pourquoi?» Raymond Cloutier, un consultant en environnement de l'Estrie qui a déjà été sous-traitant pour M. L'Espérance, est venu en fin d'avant-midi témoigner en faveur de l'adoption de la loi. Selon lui «l'agrandissement proposé vient redresser la situation [de dégradation environnementale] et ajoute des espaces naturels au parc du Mont-Orford.»

Le Devoir

Charest: pas de privilège pour les Bombardier

Le premier ministre Jean Charest a nié hier que la famille Bombardier ait bénéficié d'un quelconque privilège grâce à l'exclusion du lac Larouche du futur parc du Mont-Orford.

Situé au cœur du territoire que le gouvernement se propose d'annexer au parc, ce lac appartient à la famille Bombardier.

M. Charest note que deux autres lacs ont ainsi été exclus du territoire visé, soit les lacs Brais et Brompton. Ce choix respecte, selon lui, «l'approche prise par le gouvernement dans la première décision de doubler la superficie du parc». Il s'agissait, à ses dires, de protéger les activités de villégiature déjà existantes sur le territoire du futur parc.

«Dans le projet comme tel, on a voulu éviter les droits ou les lots où il y avait déjà des propriétés et de la villégiature», a-t-il indiqué lors d'une conférence de presse à Laval.

Sur le domaine de plus de 40 hectares qui appartient à la famille Bombardier, on trouve un petit chalet de bois sur l'unique île du lac ainsi que la maison du gardien et les installations de pêche à l'extrémité du cours d'eau. Les cinq kilomètres de rives sont libres de toute construction.

Le Devoir Avec la Presse canadienne

BULLETIN

SUITE DE LA PAGE 1

passer par le conseil d'établissement, «qui ne leur donne pas de pouvoir décisionnel et qui ne compte pas que des parents».

La consultation des parents devrait plutôt cheminer par les organisations de participation des parents ou encore par les comités de parents, à l'échelle des commissions scolaires. «C'est un peu comme pour les usagers des hôpitaux, a fait valoir Mme Fortier hier. On leur demande leur avis sur la qualité et l'accessibilité des centres hospitaliers, mais ils n'ont pas à s'ingérer dans les diagnostics et le type de soins à prodiguer.»

Selon nos informations, les partenaires de la Table de pilotage ont jugé qu'il valait mieux apporter un «ajustement» aux bulletins, dans le but de les rendre «simples, précis et compréhensibles pour tous», tel que l'ont indiqué des sources.

Une des nouveautés, à laquelle le ministère tient fermement, consiste en un mécanisme de consultation des parents encastré dans la loi. Ainsi, contrairement à ce que la Loi sur l'instruction publique prévoit actuellement, Québec veut que les parents élus au conseil d'établissement consultent tous les autres parents de l'école, primaire autant que secondaire, avant de décider du type de bulletin choisi.

La loi stipule aujourd'hui qu'il revient aux enseignants de proposer des formes de bulletin, des suggestions qui sont ensuite soumises pour approbation à la direction d'école. «L'évaluation est du ressort des enseignants, et c'est reconnu ainsi dans la loi», poursuit Mme Fortier. «Si ce qu'il vise, c'est de consulter les parents, il ne choisit pas le bon véhicule. Consulter les parents, oui, mais il y a déjà des organismes pour cela.»

Le consensus établi hier prévoit également que le ministère, de concert avec les représentants scolaires et les parents, développe des modèles de bulletin et de bilan d'apprentissage pour alimenter l'ensemble du réseau.

Quant à la question des notes et des cotes, qui a fait l'objet de plusieurs tergiversations, le ministère opérera pour un retour quasi généralisé des chiffres sur les bulletins, dans le but d'améliorer la communication entre l'école et les parents. Même si les chiffres sont actuellement permis, la pratique donne une avance aux cotes dans plusieurs commissions scolaires.

Jean-Marc Fournier proposerait donc de chiffrer l'évaluation des apprentissages pour «chacune des matières» dans le bilan des apprentissages du premier cycle du secondaire (qui survient après la deuxième année), et de même pour chacune des années du second cycle (3^e, 4^e, et 5^e secondaire).

En première année du secondaire, le dernier bulletin annuel devrait comporter une appréciation générale de l'évolution de l'élève dans chacune des matières, sous la forme de «cotes, notes ou commentaires». Cette idée de formuler une forme de jugement sur le parcours scolaire de l'élève au terme de la première année du secondaire sourit aux enseignants, qui le réclamaient depuis belle lurette. «Nous reconnaissons une ouverture à l'idée de poser un jugement avant la fin de la deuxième secondaire, et c'est un pas dans la bonne direction», a commenté Johanne Fortier.

Le climat de la rencontre d'hier était «bon», selon ce qu'ont indiqué des participants à cet échange, présidé par le sous-ministre en titre du MELS, Michel Boivin. Le consensus sera défendu ce matin par le ministre Fournier, aux côtés des participants à la table, hormis les enseignants.

M. Fournier devrait en outre insister sur l'importance des connaissances au sein de cette réforme, rappelant au passage qu'il ne peut exister de compétences sans de robustes connaissances.

Le Devoir

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

transfert de 40 millions des 121 millions de dollars alloués aux ressources externes des grands hôpitaux psychiatriques (Douglas, Rivière-des-Prairies et Louis-Hippolyte LaFontaine) et des départements de psychiatrie des hôpitaux montréalais vers les 12 centres de santé et services sociaux de l'île (dans les anciens CLSC). Quelque 350 professionnels, psychologues, travailleurs sociaux, infirmières, psychiatres et ergothérapeutes, iront donc travailler dans les CSSS.

Les 12 équipes de santé mentale ainsi formées assureront les services de première ligne et 37 psychiatres répondants soutiendront les omnipraticiens dans le suivi des malades mentaux. Les équipes de santé mentale des CSSS serviront de porte d'entrée vers des services plus spécialisés qui continueront d'être donnés dans les hôpitaux.

Figurant parmi les instigateurs de la lettre, la psychologue Marie Guertin, du CHUM, accueille avec un certain désarroi le projet de réorganisation. «On va recevoir beaucoup plus de cas modérés, qui peuvent avoir des besoins énormes. Le problème, c'est qu'on n'a pas les moyens physiques, les effectifs pour faire tout cela. Pendant ce temps-là, qu'est-ce qui va arriver aux grands malades mentaux, qui ont été complètement désinstitutionnalisés et dont nous sommes les seuls à pouvoir nous occuper?», demande la psychologue, qui œuvre au sein de l'équipe multidisciplinaire de psychiatrie du CHUM.

Un suivi «morcelé», selon des intervenants

Le plan d'action prévoit que les patients traités par les équipes des hôpitaux pourront, lorsque leur situation sera stabilisée, être suivis par des intervenants de première ligne, soit des omnipraticiens.

La psychologue Marie Guertin s'inquiète pour la continuité des services. «Avec la clientèle que nous avons, un même patient peut être du niveau de la première ligne une journée, de la deuxième le lendemain et de la troisième ligne la semaine suivante. Si chaque fois qu'un petit événement se passe ce patient change de soignant, de lieu de soin, on n'est plus dans une continuité. Cela devient complètement morcelé, pour des gens qui ont besoin d'une certaine stabilité. [...] On ne peut pas saucissonner les patients», fait-elle valoir.

Sa collègue Ellen Corrin, professeure au département de psychiatrie de McGill et chercheuse à l'hôpital Douglas, renchérit: «C'est comme si la relation thérapeutique était inscrite dans le système, à travers des

organigrammes. On perd l'idée qu'il y a une relation thérapeutique qui va accompagner le patient quand lui va se déplacer d'un milieu à l'autre, dans la communauté, quand il va être hospitalisé.»

La chercheuse n'hésite pas à qualifier le projet d'«irréaliste». D'une part, elle souligne que les médecins généralistes sont déjà «complètement débordés». D'autre part, cela implique que des psychiatres se transforment en consultants auprès des omnipraticiens. «Conseiller des gens en première ligne ou faire soi-même de la thérapie, ce n'est pas pareil. C'est d'un réalisme angossant», fait valoir Mme Corrin.

On s'inquiète particulièrement du démantèlement des équipes multidisciplinaires, où cohabitent actuellement psychiatres, travailleurs sociaux, psychologues, infirmières, ergothérapeutes et tutti quanti. «Ce n'est pas vrai que, si on sort un patient de cet univers, pour l'envoyer voir un médecin de famille, il va rester stable. Un schizophrène reste un schizophrène. Quand les schizophrènes sentent qu'ils sont soutenus par ce réseau, le traitement peut devenir très léger, parce qu'il est fait par des spécialistes et qu'il est bien dosé», fait valoir Marie Guertin, qui invite les autorités à partir des équipes existantes en les incitant à travailler davantage avec les médecins généralistes plutôt qu'à faire table rase pour repartir à neuf.

L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) fait écho aux craintes du milieu de la psychiatrie montréalaise. Bien qu'elle soit d'accord avec la philosophie générale du plan d'action qui vise à mettre l'accent davantage sur la première ligne, l'AMPQ juge que le ministère procède un peu trop rapidement. «J'aurais préféré qu'on commence par transférer 10 % des effectifs, qu'on procède à des tests avec des sites-pilotes plutôt que d'aller aussi vite», fait valoir le vice-président de l'AMPQ, le D^r Pierre-Paul Yale. Cet enjeu devrait d'ailleurs faire l'objet de discussions entre le ministère et l'AMPQ d'ici la fin de l'été.

Il ne croit pas non plus au transfert massif de patients déjà suivis par des équipes multidisciplinaires vers les médecins généralistes. «Des patients qui ont une pathologie lourde, que je vois maintenant deux demi-heures par année, avec qui une relation de confiance s'est établie, ce n'est pas nécessairement une bonne idée de prendre deux heures pour écrire une lettre à un omnipraticien pour décrire le cas pour qu'il le prenne en charge», illustre le D^r Yale, précisant que le nouveau système de prise en charge par les omnipraticiens devrait s'implanter graduellement avec les nouveaux cas.

Une meilleure utilisation des ressources, selon l'Agence

À l'Agence de santé et de services sociaux de

Montréal, on assure que ces inquiétudes ont été entendues au cours des consultations, qui se poursuivent jusqu'à la fin du mois, et qu'on en tiendra compte dans le projet de réorganisation, dont l'adoption est prévue à la fin de juin.

Mais le «statu quo n'est pas une option», précise le directeur des ressources humaines, de l'information et de la planification à l'Agence, Louis Côté. Il souligne que les services de psychiatrie se sont concentrés au fil du temps dans les hôpitaux. «Presque tous les psychiatres sont accrochés, implantés dans ces milieux hospitaliers, et les ressources se sont regroupées autour des services spécialisés et ultraspecialisés. Par conséquent, l'offre de services en première ligne est déficiente, cela a toujours été le parent pauvre à Montréal», fait valoir M. Côté. Il précise que plus de la moitié des patients en santé mentale sont suivis par des omnipraticiens, qui ne sont pas épaulés par des équipes multidisciplinaires ou des psychiatres. «Ce n'est pas une bonne organisation des services, parce que ces patients, quand il y a des complications, se retrouvent à l'urgence, en deuxième et troisième lignes. Ce sont des gens qui n'auraient normalement pas besoin d'utiliser le temps des équipes ultraspecialisées.»

Une fois les équipes de santé mentale implantées dans les CSSS, le plan d'action s'attaquera dans un deuxième temps à la réorganisation des services de deuxième ligne et de troisième ligne, qui visent des clientèles plus lourdes. On souhaite diminuer le nombre de lits disponibles dans les hôpitaux pour accroître le suivi intensif de patients à l'externe, précise M. Côté.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), on fait valoir que le plan d'action vise à assurer que 70 % de la clientèle en santé mentale soit traitée en première ligne. «L'objectif, c'est de renforcer la première ligne, pour désengorger la deuxième ligne», explique une porte-parole du MSSS, Hélène Gingras.

La Fédération des omnipraticiens du Québec (FMOQ) voit d'un bon œil cette réorganisation des services. On espère cependant que les équipes de santé mentale des CSSS réussiront à travailler en collaboration avec les omnipraticiens qui pratiquent en cabinet privé. «Si on veut des suivis conjoints, on n'a pas le choix de les faire là où les gens consultent», fait valoir le D^r Jean Rodrigue, de la FMOQ.

La réforme de la santé mentale se répercute aussi sur les négociations entre le gouvernement et les fédérations de médecins omnipraticiens et spécialistes, pour rémunérer le temps consacré à l'interaction entre les omnipraticiens, les équipes de santé mentale des CSSS et les psychiatres.

Le Devoir

BABEL

SUITE DE LA PAGE 1

Une vraie petite société des nations l'entourait hier: la Britannique Cate Blanchett, le Mexicain Gael Garcia Bernal (qu'Inárritu avait déjà dirigé dans *Amours chiennes*), le Japonais Koji Yakusho, la Mexicaine Adriana Barraza et deux jeunes Marocains unilingues arabes. Sans compter les autres et leurs interprètes.

Trois continents, un film tourné en sept langues, dont l'action se situe dans le sud du Maroc, à Tokyo, au Mexique et à San Diego.

Babel constitue une des productions les plus ambitieuses de cette compétition, vrai morceau de bravoure en trois segments imbriqués, qui crée des chocs entre les plaques tectoniques des cultures différentes. Un très bon film, parfois trop liché dans sa forme mais porté par de puissants moments d'émotion et une excellente direction d'acteurs. Ce qui n'était pas évident avec des interprètes dont les niveaux d'expérience variaient du zéro à l'infini, en des langues que le cinéaste ne parlait pas toujours (dont le japonais et l'arabe) et des lieux de tournage (déserts marocain et mexicain) privés d'infrastructures.

«21 grammes était très fragmenté, dit-il. Avec Babel, j'ai voulu faire une œuvre plus linéaire, plus chronologique, où les gens se laissent porter par l'émotion.»

Mélangant les acteurs expérimentés à des non-professionnels issus d'univers totalement étrangers au cinéma (chez les Mexicains et les Marocains surtout, recrutés dans les villages ou les marchés), Inárritu parvient à créer un film sur la mondialisation qui n'est pas négatif, ouvert à l'autre», en restituant sa tonalité propre à chaque peuple filmé.

Dans le désert du sud du Maroc, le coup de feu de fanfaronade d'un jeune Marocain sur un autobus de

touristes entraîne la blessure d'une Américaine (Cate Blanchett, très crédible) et tous les dérapages imaginables, politiques et humains. A son chevet, son mari (Brad Pitt, soudain mûri, excellent) réapprendra à l'aimer. D'autres parcours dramatiques s'imbriquent: celui des Marocains impliqués dans la fusillade, celui d'une gouvernante à San Diego (extraordinaire Adriana Barraza) qui fait traverser illégalement la frontière du Mexique à deux enfants américains, celui à Tokyo du père (Koji Yakusho, au charme inébranlable) d'une adolescente sourde-muette en crise. La solitude, la peur, la difficile approche de l'autre et l'intervention des forces policières sont présentes dans les trois segments, sous des couleurs nationales diverses.

Hier, Cate Blanchett n'avait que de bons mots pour vanter le professionnalisme et le talent de son partenaire, Brad Pitt. Quant à Inárritu, il a affirmé que Cate Blanchett, qui joue couchée la plupart du temps un personnage entre la vie et la mort, a donné le meilleur d'elle-même. «Il n'y a pas de petit rôle quand un interprète a des épaules solides pour le porter.»

Le Maroc est un pays qu'Inárritu avait visité à 17 ans et qui l'avait ébloui par sa culture et ses paysages. Le Japon est un des endroits du monde qu'il juge les plus mystérieux dans son alliage de traditions et de futurisme. Quant au Mexique, il le connaît de l'intérieur et le livre ici à travers son sens de la fête mais aussi le drame de ses rapports aux États-Unis.

«J'ai souhaité que ce film parle de ce qui nous réunit davantage que de ce qui nous sépare, a expliqué le cinéaste. Avec l'allégorie de la tour de Babel, je veux montrer à quel point nous sommes façonnés par des idées préconçues, des préjugés venus de la religion, de la race, de la culture. On n'écoute pas l'autre. On le voit comme une menace. Et cet autre est tout autant un père, une épouse ou un fils que l'étranger aux coutumes différentes. Ce qui nous rend heureux varie selon les individus, mais nous sommes misérables de la même façon. Nous partageons l'impossibilité de toucher l'autre, et cette vulnérabilité nous unit. Ne

voyez pas des Marocains ou des Américains dans mon film. Voyez des êtres humains.»

Inárritu déclare avoir cherché à peindre des univers nuancés sans bons ni méchants, loin des archétypes. N'empêche que les États-Unis n'ont pas le beau rôle dans Babel: policiers et douaniers brutaux aux frontières du Mexique, délégués d'ambassade obsédés par le terrorisme dans le segment marocain, etc. «Chaque empire pose un regard sur les autres, a répondu Inárritu. Les Américains voient le terrorisme partout et abusent de leur puissance, mais ils traversent aussi un moment de vulnérabilité. L'époque est difficile pour l'humanité.»

De fait, la brutalité policière est présente dans le film chez les Mexicains et les Marocains aussi. Seuls les policiers japonais se montrent courtois. «C'est une société très civilisée, que voulez-vous?»

A la question: «Avez-vous un discours prêt si vous gagnez la Palme d'or?», Inárritu a répondu — comme les autres cinéastes avant lui — qu'il ne pensait pas à ça, content d'être de la course, et admette que pourra. Mais son film, un des plus applaudis de la compétition, possède plusieurs atouts dans son jeu et devrait se hisser assez haut au palmarès.

Le cinéaste croise les doigts, ayant fait le plein d'émotions fortes. Même à la projection de presse de Babel.

Il y a eu un incident technique hier matin. Erreur humaine: une inversion de bobines. Rare phénomène à Cannes, qui a causé la répétition des mêmes scènes. Le côté amusant de l'affaire, c'est que les journalistes ont mis du temps à réagir. Habités à tout ici, même aux répétitions indues. Place au flottement avant les huées. Puis rallume les lumières, casse le climat, reprend le film au bon endroit. Assez pour tuer un cinéaste nerveux. Inárritu s'en est excusé plus tard, comme s'il y était pour quelque chose. «J'espère que le film y survivra», a-t-il ironisé. La réponse? Oui.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

Table with 2 columns: Service (La rédaction, La publicité) and Contact info (phone, fax, email, address).

Les avis publics et appels d'offres

Table with 2 columns: Method (phone, fax, courier) and Contact info (phone, email).

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Table with 2 columns: Method (phone, fax) and Contact info (phone).

Les abonnements

Table with 2 columns: Service (phone, fax, email) and Contact info (phone, email).

L'agenda culturel

Table with 2 columns: Method (phone, fax) and Contact info (phone).

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec Inc. 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Agence Presse-Canada/Imprime est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.